



Communiqué de presse Hervé SAULIGNAC

Le 27 janvier 2021

DES AIDES A L'INSTALLATION DE MEDECINS

POUR 51 COMMUNES ARDECHOISES DE PLUS

Je constate avec désolation qu'un grand nombre d'Ardéchois(es), chaque jour plus nombreux, ne trouve plus de médecin traitant. Je crois profondément que seules des mesures coercitives qui remettent en cause la liberté d'installation des médecins seraient de nature à garantir leur répartition équilibrée sur le territoire, à l'instar de ce qu'il existe pour les pharmacies. La majorité parlementaire reste, néanmoins, sourde à ces propositions que je porte depuis plusieurs années maintenant. Encore jeudi dernier, elle s'est prononcée contre une Proposition de loi que j'ai déposée avec mes collègues à ce sujet.

Parallèlement, **je me suis longuement battu pour que l'Etat révisé son classement (défini en 2018) des territoires ardéchois les plus en souffrance afin qu'ils bénéficient d'aides financières spécifiques pour l'installation de médecins.** En effet, les communes en « Zones d'Intervention Prioritaire » (ZIP) sont particulièrement observées par les jeunes médecins avant de décider de leur lieu d'exercice professionnel.

Pour cela, j'ai interpellé à de nombreuses reprises le Gouvernement. Mon objectif étant de faire remonter les inquiétudes des élus et des Ardéchois(es) sur des situations particulièrement tendues.

Je me réjouis de constater que l'Etat a entendu mes alertes et la réalité de terrain à laquelle nous sommes confrontés.

Une nouvelle révision du zonage de médecine générale est effective depuis quelques jours en Ardèche. 51 communes de ma circonscription* sont désormais classées en « ZIP ».

J'ai parfaitement conscience que ce zonage et les aides afférentes ne régleront pas toutes les difficultés d'accès aux soins sur notre territoire. Néanmoins, il ouvre un grand nombre d'aides attractives à l'installation des médecins et permettra d'enrayer, je le souhaite, la désertification médicale.

* Il s'agit des communes de ACCONS, AJOUX, ALBON D'ARDECHE, ALISSAS, ARCENS, BEAUVENE, BOREE, CHANEAC, CHOMERAC, COUX, CREYSSEILLES, DORNAS, DUNIERE SUR EYRIEUX, FREYSSENET, GLUIRAS, ISSAMOULENC, JAUNAC, LA CHAPELLE SOUS CHANEAC, LA ROCHETTE, LE CHAMBON, LE CHEYLARD, LES OLLIERES SUR EYRIEUX, LYAS, MARCOLS LES EAUX, MARIAC, POURCHERES, PRANLES, PRIVAS, ROCHESSAUVE, ST ANDEOL DE FOURCHADES, ST BARTHELEMY LE MEIL, ST BAUZILE, ST CHRISTOL, ST CIERGE S/LE CHEYLARD, ST CLEMENT, ST ETIENNE DE SERRE, ST GENEST LACHAMP, ST JEAN ROURE, ST LAGER BRESSAC, ST MARTIAL, ST MARTIN DE VALAMAS, ST MICHEL D'AURANCE, ST MICHEL DE CHABRILLANOUX, ST PIERREVILLE, ST PRIEST, ST SAUVEUR DE MONTAGUT, ST SYMPHORIEN S/CHOMERAC, ST VINCENT DE BARRES, ST VINCENT DE DURFORT, VEYRAS, et les quartiers prioritaires de la ville « Cœur de ville » et « Sud Avenir » au TEIL.